

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **mardi 11 octobre 2022 à 19 h 45** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 11 octobre 2022 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1850-2022 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de **(1)**modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », de façon à agrandir la zone 217 à même une partie de la zone 130 pour y inclure le lot 3 252 677 du Cadastre du Québec (1312-1316 rue Notre-Dame Nord), **(2)**modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ -2 - secteur urbain » et « Grille des usages et des spécifications », de façon à créer la nouvelle zone 230 à même une partie de la zone 205, plus particulièrement pour y regrouper les propriétés à l'est du boulevard Vachon Nord, entre la route Saint-Martin et l'avenue de la Seigneurie, ainsi que modifier certains usages et conditions d'implantation à l'intérieur de la zone 205 diminuée et de prévoir les usages et conditions d'implantation de la nouvelle zone 230, **(3)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », des zones 321 et 322 de façon à ajouter la classe 6831 « École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) » à l'usage « Services éducationnels » du groupe « Institutionnel, public » et **(4)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 530 de façon à ajouter l'usage « Vente en gros » à l'intérieur du groupe « Commerces », sans aucune restriction, ainsi que certains usages à l'intérieur du groupe « Services », sans aucune restriction

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1850-2022

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.